

DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL EXECUTIF  
A SA CINQUANTIEME SESSION

Buenos Aires (Argentine), 25-26 mai 1995

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
1. Ordre du jour de la session .....	2
2. Liste des décisions .....	3
3. Décisions prises par le Conseil .....	5
4. Liste de participants .....	22

## 1. Ordre du jour de la session

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Rapport du Secrétaire général
3. Programme général de travail pour la période 1994-1995
4. Questions administratives et financières
  - a) Rapport du Secrétaire général sur les questions administratives et financières
    - I. Situation financière et plan de dépenses pour 1995
    - II. Questions relatives au personnel
  - b) Rapport du Comité du budget et des finances
  - c) Rapport des Commissaires aux comptes et comptes de gestion de l'exercice financier 1994
  - d) Clôture, après vérification, des comptes de gestion afférents à la neuvième période financière (1992-1993)
  - e) Application des dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des règles de financement annexées aux Statuts
  - f) Protection sociale des personnels de l'Organisation
5. Projet de programme de travail et de budget pour la période 1996-1997
  - a) Projet de programme-budget préparé par le Secrétaire général
  - b) Rapport du Comité technique du programme et de la coordination
  - c) Rapport du Comité du budget et des finances
6. Membres affiliés
  - a) Rapport du Président
  - b) Rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié
7. Rapport sur la préparation de la onzième session de l'Assemblée générale
8. Lieu et dates de la cinquante et unième session du Conseil
9. Examen et adoption des projets de décisions de la cinquantième session du Conseil

## 2. Liste des décisions

<u>N° de la décision</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
1 (L) 5	Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour) .....	
2 (L) 5	Rapport du Secrétaire général (point 2 de l'ordre du jour) .....	
3 (L)	Programme général de travail pour la période 1994-1995 (point 3 de l'ordre du jour) .....	6
4 (L) 8	Questions administratives et finan- cières : a) Rapport du Secrétaire géné- ral sur les questions administratives et financières - I. Situation financière et plan de dépenses pour 1995 - II. Questions relatives au personnel (point 4 a) de l'ordre du jour) .....	
5 (L) 9	Questions administratives et finan- cières : c) Rapport des Commissaires aux comptes et comptes de gestion de l'exer- cice financier 1994 (Point 4 c) de l'ordre du jour) .....	
6 (L) 10	Questions administratives et financières : d) Clôture, après vérification, des comptes de gestion afférents à la neuvième période financière (1992-1993) (point 4 d) de l'ordre du jour) .....	
7 (L)	Questions administratives et financières : e) Application des dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts (point 4 e) de l'ordre du jour) ..	

10

8 (L)	Questions administratives et financières : f) Protection sociale des personnels de l'Organisation (point 4 f) de l'ordre du du jour) .....	11
-------	---	----

**N° de la  
décision**

**Titre**

**Page**

9 (L)	Projet de programme de travail et de budget pour la période 1996-1997 (point 5 de l'ordre du jour) .....	14
10 (L)	Membres affiliés : a) Rapport du Président (point 6 a) de l'ordre du jour) .....	15
11 (L)	Membres affiliés : b) Rapport du Sous- Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié (point 6 b) de l'ordre du jour) .....	16
12 (L)	Rapport sur la préparation de la onzième session de l'Assemblée générale (point 7 de l'ordre du jour) .....	18
13 (L)	Lieu et dates de la cinquantième et unième session du Conseil exécutif (point 8 de l'ordre du jour) .....	19
14 (L)	Déclaration de Buenos Aires .....	19
15 (L)	Remerciements au pays-hôte .....	21

### 3. Décisions prises par le Conseil

CE/DEC/1(L)

#### Adoption de l'ordre du jour

Point 1 de l'ordre du jour  
(documents CE/50/1 prov. et CE/50/1 prov. annot.)

Le Conseil exécutif

Adopte l'ordre du jour de sa cinquantième session.

.....

CE/DEC/2(L)

#### Rapport du Secrétaire général

Point 2 de l'ordre du jour  
(document CE/50/2)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport présenté par le Secrétaire général,

1. Le remercie pour son rapport ;
2. Exprime son accord avec les grandes orientations qui y sont exposées, notamment celles concernant le budget et le programme de travail pour la période 1996-1997, et encourage le Secrétaire général à poursuivre le processus tendant à leur adoption par l'Assemblée générale ;
3. Se félicite des progrès accomplis dans la représentativité et l'influence de l'Organisation, qui se traduisent par l'adhésion de nouveaux Etats ainsi que par le nombre croissant de Membres affiliés ;
4. Se félicite également des progrès enregistrés dans la création du Bureau d'appui régional pour l'Asie et le Pacifique, qui, grâce au concours apporté par le Gouvernement du Japon, sera ouvert à Osaka dès le mois de juin ;

5. Mais manifeste sa déception devant l'annonce par le Canada de son prochain départ, et prie instamment à ce pays, dont la contribution a toujours été importante au sein de l'Organisation, de réétudier cette décision en fonction, tant de ses intérêts propres, que de la solidarité souhaitable entre pays soucieux de leur développement touristique ;
6. Exprime, d'une manière générale, le souhait que les pays qui s'engagent dans la voie de l'adaptation de leurs structures internes en matière touristique ne perdent pas de vue l'intérêt du maintien d'une coopération multilatérale active dans ce domaine, et
7. Enregistre avec plaisir les progrès accomplis dans l'examen des diverses solutions susceptibles de permettre une meilleure protection sociale des fonctionnaires, et considère qu'une amélioration de leur régime de pensions est compatible avec la situation financière actuelle et prévisible de l'Organisation.

.....

CE/DEC/3 (L)

**Programme général de travail pour la période 1994-1995**

Point 3 de l'ordre du jour  
(documents CE/50/3, CE/50/3 Add.1 et CE/50/3 Add.2)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport intérimaire du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du programme général de travail de l'Organisation pour la période 1994-1995 depuis sa quarante-neuvième session,

1. Prend acte de l'évolution des activités de coopération technique dans les diverses régions ;
2. Note avec intérêt les démarches entreprises par le Secrétaire général auprès du PNUD pour atténuer les inconvénients des nouvelles orientations en matière d'assistance au développement affectant les activités de coopération technique de l'Organisation ;
3. Encourage le Secrétaire général à élargir les contacts et à renforcer la coopération avec les institutions

multilatérales et bilatérales de financement opérant dans le domaine du tourisme ;

4. Note avec satisfaction le succès obtenu dans les diverses régions par le séminaire international de formation des formateurs, les résultats prometteurs de la quatrième réunion du réseau de centres d'éducation et de formation de l'OMT ainsi que la mise en route de l'importante étude sur la qualité des services touristiques ;
5. Prend acte des diverses réunions et actions concernant le développement d'un tourisme durable ainsi que de l'organisation en 1995 et 1996 de séminaires régionaux sur le financement de projets touristiques ;
6. Constata les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des recommandations sur les statistiques du tourisme et en particulier l'achèvement des manuels techniques ainsi que l'organisation d'un premier séminaire de formation dans ce domaine ;
7. Note avec satisfaction les diverses activités exécutées sous le titre qualité des services touristiques, notamment en matière de libéralisation du commerce des services touristiques, de protection sanitaire des voyageurs, de promotion du tourisme du troisième âge et de prévention du tourisme sexuel ;
8. Décide de transmettre le projet de déclaration de l'OMT sur la prévention du tourisme sexuel organisé à la onzième session de l'Assemblée générale pour approbation ;
9. Exprime sa satisfaction devant le nombre important de publications qui ont paru depuis sa dernière session ainsi que la conclusion de nouveaux accords de distribution et la progression notable des ventes de publications, et
10. Accueille favorablement le projet d'étude des nouvelles tendances en matière de législation et de réglementation touristiques.

.....

CE/DEC/4 (L)

**Questions administratives et financières****a) Rapport du Secrétaire général  
sur les questions administratives et financières****I. Situation financière et plan de  
dépenses pour 1995****II. Questions relatives au personnel**

Point 4 a) de l'ordre du jour  
(documents CE/50/4 a) I), CE/50/4 a) I) Add.1  
et CE/50/4 a) II))

Le Conseil exécutif,

Vu le rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation et sur les questions relatives au personnel,

Ayant pris connaissance des communications faites par le Secrétariat et vu le rapport du Comité du budget et des finances,

1. Prend acte du rapport présenté sur le plan de dépenses de 1995 pour l'exécution du programme de travail, et de l'équilibre entre ces dépenses et les recettes attendues ;
2. Constate que les prévisions de dépenses pour l'exercice en cours s'inscrivent dans la limite des crédits approuvés par l'Assemblée générale à cet effet ;
3. Demande aux Membres qui n'ont pas encore satisfait à leurs obligations financières de prendre les mesures nécessaires pour s'acquitter au plus tôt de leur contribution de l'année 1995 et d'éviter ainsi des retards préjudiciables à l'exécution du programme ;
4. Approuve, conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel en vigueur et aux recommandations de la Commission de la fonction publique internationale :
  - a) l'incorporation d'une fraction de l'ajustement de poste au traitement de base et la prise d'effet des nouvelles échelles de traitements pour la catégorie des services organiques et les catégories supérieures le 1er mars 1995, avec les variations de pourcentages qui en résultent en ce qui concerne le barème d'imposition à



utiliser pour la retenue sur les traitements bruts des fonctionnaires, et

- b) la modification des allocations pour frais d'études qui sera appliquée à l'année scolaire en cours et celle des allocations pour charges de famille ;

Ayant été informé de ce que les Nations Unies sont en train d'élaborer un rapport sur la révision de la formule de fixation des parts contributives de leurs membres,

5. Décide de reporter l'examen de la révision de la formule appliquée par l'OMT, jusqu'à ce que soient connues les décisions adoptées par les Nations Unies, afin de tenir compte des modifications qui pourraient être appliquées à l'Organisation.

.....

CE/DEC/5 (L)

### Questions administratives et financières

#### **c) Rapport des Commissaires aux comptes et comptes de gestion de l'exercice financier 1994**

Point 4 c) de l'ordre du jour  
(document CE/50/4 c))

Le Conseil exécutif,

Ayant été saisi des rapports des Commissaires aux comptes et du Comité du budget et des finances sur les comptes de l'exercice financier 1994,

1. Constate qu'un équilibre effectif entre les dépenses et les recettes budgétaires a pu être assuré au cours de l'exercice 1994 ;
2. Prie le Secrétaire général de transmettre à l'Assemblée générale les comptes de gestion de l'exercice 1994, avec l'avis favorable du Conseil, et
3. Exprime ses remerciements aux Commissaires aux comptes, MM. Angel Turrión (Espagne) et Athula Fernando (Sri Lanka) pour leur rapport.

.....

CE/DEC/6 (L)

**Questions administratives et financières**

**d) Clôture, après vérification, des comptes de gestion afférents à la neuvième période financière (1992-1993)**

Point 4 d) de l'ordre du jour  
(documents CE/50/4 d) et CE/50/4 b))

Le Conseil exécutif,

Considérant le document CE/50/4 d), dans lequel sont fournies des informations sur les résultats financiers des comptes de la neuvième période financière (1992-1993), après vérification, et le rapport du Comité du budget et des finances relatif à cette question,

1. Constata qu'à la clôture des comptes de la période, le 31 décembre 1994, l'excédent s'élève à 1.965.045 dollars ;
2. Se félicite de l'importance de cet excédent qui résulte d'un bon recouvrement des arriérés de contributions, et
3. Décide de traiter de l'affectation de cette somme dans le cadre du point de l'ordre du jour afférent à la protection sociale des personnels de l'Organisation.

.....

CE/DEC/7 (L)

**Questions administratives et financières**

- e) **Application des dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts**

Point 4 e) de l'ordre du jour  
(document CE/50/4 e))

Le Conseil exécutif,

Ayant été informé de l'application aux Membres figurant dans le document CE/50/4 e), des dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts,

Ayant considéré la situation des Membres qui jouissent de la suspension de l'application des dispositions de l'article 34 et/ou du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts,

1. Prend note de ce que los Membres effectifs CAMEROUN, LIBAN, PEROU, REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE et VENEZUELA, et le Membre affilié PATRONATO PROVINCIAL DE TURISMO DE GRANADA ont respecté totalement ou en partie les conditions stipulées par l'Assemblée générale ;
2. Décide d'appliquer à nouveau aux Membres effectifs CAMBODGE, CONGO, SOUDAN et YEMEN, et au Membre affilié DA'SILVA TRAVEL SERVICES les dispositions du paragraphe 13;
3. Rappelle aux Membres qui, conformément à la résolution de l'Assemblée générale 304(X), jouissent de la suspension de l'application des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement, leur obligation d'effectuer en 1995 la part correspondante de versement stipulée dans le plan de paiement de leurs arriérés de contributions ;
4. Exprime sa préoccupation pour les arriérés de contributions de Membres passibles des dispositions de l'article 34 des Statuts et/ou du paragraphe 13 des Règles de financement, et
5. Charge le Secrétaire général de poursuivre, avec l'appui du Conseil exécutif et des commissions régionales, ses démarches en vue de convenir avec les Membres de plans de paiement de leurs arriérés de contributions, et d'inciter lesdits Membres à s'acquitter de leurs engagements en la matière.

.....

**Questions administratives et financières**

**f) Protection sociale des personnels de l'Organisation**

Point 4 f) de l'ordre du jour  
(documents CE/50/4 f), CE/50/4 f) Add.1, CE/50/4 f) Add.2,  
CE/50/4 f) Add.3, CE/50/4 b) et CE/50/4 d))

Le Conseil exécutif,

Rappelant les résolutions 265(VIII) et 320(X) de l'Assemblée générale,

Rappelant également ses décisions 12(XLV), 9(XLVI), 11(XLVIII) et 8(XLIX),

**I. En ce qui concerne le choix d'un régime de retraite pour le personnel de l'OMT**

Tenant compte de l'article 19 du Statut du personnel, en vertu duquel "le Secrétaire général établit pour le personnel un régime de retraite assurant le versement de prestations à la cessation de service, équivalentes à celles en vigueur en général dans les organisations internationales",

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général CE/50/4 f) présentant une évaluation des trois principales options offertes en matière de pension, à savoir :

- a) un régime conclu avec une compagnie d'assurances ;
- b) une caisse de pensions autonome, et
- c) la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies,

Ayant également examiné le rapport du Comité du budget et des finances CE/50/4 b) qui recommande l'affiliation de l'Organisation à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU),

Prenant en considération les résultats des deux consultations menées par le Secrétaire général auprès des membres du personnel dont il ressort qu'une majorité est en faveur de l'affiliation à la CCPPNU et de la validation d'annuités antérieures de service, ainsi que des observations de l'Association du personnel, transmises par le Secrétaire général (CE/50/4 f) Add.1, Add.2 et Add.3),

1. Recommande à l'Assemblée générale de retenir l'affiliation

à la CCPPNU comme étant le meilleur régime de retraite pour le personnel de l'OMT ;

2. Invite en conséquence le Secrétaire général à poursuivre les négociations avec le Secrétaire de la CCPPNU sur les modalités d'affiliation de l'Organisation à la Caisse, et de faire rapport en la matière au Conseil à sa cinquante et unième session ;
3. Recommande en conséquence à l'Assemblée générale d'autoriser le Secrétaire général à solliciter l'affiliation de l'Organisation à la CCPPNU, dès que possible à partir du 1er janvier 1996, conformément aux dispositions de l'article 3 du Règlement de la Caisse, et
4. Invite le Secrétaire général à mettre au point les amendements au Statut et au Règlement du personnel éventuellement nécessaires pour satisfaire aux conditions requises par la CCPPNU, et à les soumettre en temps opportun, respectivement à l'Assemblée générale et au Conseil exécutif.

## **II. En ce qui concerne l'utilisation de l'excédent de la période financière 1992-1993**

Prenant en considération l'excédent du Fonds général à la clôture de la neuvième période financière (1992-1993), d'un montant de 1.965.045 dollars,

Ayant présents à l'esprit les articles 5 2. a) et 10 1. c) du Règlement financier et les résolutions précédentes adoptées par l'Assemblée générale en 1989 et 1993 au sujet de la dévolution des excédents,

Conscient des souhaits exprimés par plusieurs Membres d'aider le personnel de l'OMT à valider des annuités auprès de la CCPPNU ainsi que de l'opinion d'autres Membres en faveur d'utiliser tout ou partie de l'excédent pour contribuer au renforcement des activités du programme,

Ayant pris note les observations du CBF présentées dans le document CE/50/4 b) au sujet du respect des articles susmentionnés du Règlement financier,

1. Considère que cinquante-huit Membres effectifs et trois Membres associés sont habilités à recevoir l'excédent correspondant à 1992-1993 en proportion de leurs contributions fixées et totalement payées pour cette période financière ;

2. Décide en conséquence de les inviter à fixer l'utilisation de la partie de l'excédent leur correspondant ;
3. Encourage les Membres intéressés à indiquer leur choix concernant leurs contributions, à savoir :
  - a) les employer pour aider les personnel de l'OMT à valider des annuités auprès de la CCPPNU, et/ou
  - b) les employer pour des objectifs spécifiques du programme indiqués par les Membres intéressés, et/ou
  - c) les affecter à la couverture d'arriérés de contributions ou au paiement des contributions de la période financière 1996-1997 ;
4. Demande aux Membres intéressés de faire part de leur décision au Secrétaire général dès que possible et en tout état de cause avant le 31 décembre 1995, et
5. Prie le Secrétaire général de compléter, le cas échéant, les informations concernant le rachat d'annuités auprès de la CCPPNU au regard du nombre total d'années de service des personnels à l'Organisation.

.....

CE/DEC/9(L)

**Projet de programme de travail et de budget  
pour la période 1996-1997**

Point 5 de l'ordre du jour  
(documents CE/50/5 a), CE/50/5 b) et CE/50/5 c)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le projet de programme général de travail et de budget de l'Organisation pour la période 1996-1997, préparé par le Secrétaire général, conformément aux dispositions de l'article 23.2 des Statuts,

Ayant été saisi des rapports du Comité technique du programme et de la coordination (CTPC) et du Comité du budget et des finances (CBF),

1. Constata que le projet de budget présenté par le Secrétaire

général dépasse l'objectif fixé par le Conseil, vu que sa croissance est négative en termes réels ;

2. Remercie le Comité technique du programme et de la coordination et celui du Comité du budget et des finances pour la qualité de leurs rapports ;
3. Approuve le projet de programme de travail pour la période 1996-1997, estimant qu'il a été élaboré en tenant compte des propositions des Membres ;
4. Prie le Secrétaire général d'introduire les modifications proposées par le CTPC dans le projet de programme à soumettre pour adoption à la onzième session de l'Assemblée générale ;
5. Décide que le recensement des obstacles fiscaux au développement touristique figurera parmi les activités prioritaires du programme et sera réalisé en coordination avec les autres organisations et institutions intéressées ;
6. Demande au Secrétaire général qu'à sa prochaine session qui précèdera la onzième session de l'Assemblée générale, il soumette au Conseil exécutif toutes les données complémentaires susceptibles d'impliquer une modification des crédits par suite de l'application du taux de change opérationnel des Nations Unies, et
7. Recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de programme et de budget pour 1996-1997 qui lui est soumis.

.....

CE/DEC/10 (L)

### Membres affiliés

#### a) Rapport du Président

Point 6 a) de l'ordre du jour  
(document CE/50/6 a))

Le Conseil exécutif,

Ayant entendu le rapport du Président des Membres affiliés, présenté par son Vice-Président, IBERIA, Líneas Aéreas de España,

1. Prend note avec satisfaction des activités réalisées par les Membres affiliés dans le cadre de leur propre programme

de travail, notamment les nombreux séminaires organisés sur des sujets d'intérêt spécifique qui permettent de sensibiliser davantage le secteur opérationnel à l'action de l'OMT ;

2. Remercie le Membre affilié MOONSHINE MARKETING & MEDIA, S.L. pour l'excellente publication du nouveau répertoire qui a été diffusé à l'ensemble des Membres ;
3. Encourage le Secrétariat permanent à poursuivre son action efficace auprès des Membres affiliés, et
4. Remercie le Président des Membres affiliés pour son rapport.

.....

CE/DEC/11(L)

#### Membres affiliés

##### **b) Rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié**

Point 6 b) de l'ordre du jour  
(document CE/50/6 b))

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié, qui s'est réuni à Buenos Aires le 25 mai 1995 dans le cadre de sa cinquantième session,

1. Fait siennes les recommandations du Sous-Comité ;
2. Décide de soumettre à la onzième session de l'Assemblée générale les candidatures à la qualité de Membre affilié énoncées ci-après :
  1. ABAV - Associação Brasileira de Agencias de Viajens (Brésil)
  2. ADM & TEC - Instituto de Administração e Tecnologia



(Brésil)

3. AFORHOT - Associação para a Formação Técnica Hoteleira (Portugal)
4. Asociación de Agencias de Viajes y Turismo de Buenos Aires (Argentine)
5. Câmara de Turismo de Foz do Iguaçu (Brésil)
6. Centro de Formación en Turismo - CENFOTUR (Pérou)
7. Cham Palaces and Hotels (République arabe syrienne)
8. Compañía Trasmediterránea, S.A. (Espagne)
9. Consorcio para el Desarrollo de la Formación Ocupacional (CODEFOC) (Espagne)
10. Corporación de Educación Superior UNITEC (Colombie)
11. Council on International Educational Exchange - Student and Youth Flight Services (Etats-Unis d'Amérique)
12. DAGUFER, S.A. (Espagne)
13. Ecole moderne de commerce et de tourisme (EMCT) (Suisse)
14. Empresa de Turismo da Bahia S/A - BAHIATURSA (Brésil)
15. Escuela Superior de Turismo del Instituto Politécnico Nacional (Mexique)
16. Federación de Cámaras de Turismo de Centro América - FEDECATUR (Panama)
17. Fundação para o Desenvolvimento Turístico de Fortaleza - FORTTUR (Brésil)
18. Instituto Cultural Newton Paiva Ferreira (Brésil)
19. Izfas - Izmir Fair (Turquie)
20. Jibek Joly Holding Company (Kazakhstan)
21. Lincoln University (Nouvelle-Zélande)
22. M.P. SIAT, s.r.l. (Italie)
23. New York University - Centre for Hospitality

Industries Studies (Etats-Unis d'Amérique)

24. Organización Mundo Maya (Honduras)
  25. Royal Air Maroc (Maroc)
  26. Salam Hotels (Maroc)
  27. Sochi Institute for Tourism and Recreation (Fédération de Russie)
  28. Tourism Development Strategies International (Etats-Unis d'Amérique)
  29. Union inter-arabe pour l'hôtellerie et le tourisme
3. Décide en principe de soumettre également la candidature de Vingcard sous réserve de la confirmation de l'appui du Gouvernement norvégien à cette candidature ;
  4. Prend note de la notification reçue du Gouvernement malaisien informant de la cessation d'activité d'Arab Malaysian Tours and Travel Sdn. Bhd., dont la candidature ne sera pas en conséquence soumise à la onzième session de l'Assemblée générale ;
  5. Décide de supprimer de la liste des Membres affiliés l'entreprise suivante qui a cessé d'exister :  

Inter-American Educational Institute
  6. Se félicite des efforts entrepris par le Secrétariat des Membres affiliés en vue d'obtenir un nombre toujours croissant de nouvelles candidatures.

.....

CE/DEC/12 (L)

**Rapport sur la préparation de la onzième session  
de l'Assemblée générale**

Point 7 de l'ordre du jour  
(document CE/50/7)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général sur la préparation de la onzième session de l'Assemblée générale qui se tiendra au Caire (Egypte) du 15 au 22 octobre 1995,

- 1. Réitère ses remerciements au Gouvernement égyptien pour les efforts déjà accomplis en vue d'assurer le succès de la session de l'Assemblée ;
- 2. Exprime toute sa satisfaction devant l'assurance donnée par le Ministre du tourisme de l'Egypte que toutes les mesures nécessaires seront prises pour garantir que la session se déroulera dans des conditions optimales, et
- 3. Prend dûment compte de la structure de l'Assemblée et du déroulement sur sept jours des différentes activités, notamment l'organisation de trois tables rondes ainsi que du programme particulier destiné aux Membres affiliés.

.....

CE/DEC/13 (L)

**Lieu et dates de la cinquante et unième session  
du Conseil**

Point 8 de l'ordre du jour

Le Conseil exécutif

Décide de tenir sa cinquante et unième session au Caire (Egypte) les 15 et 16 octobre 1995, dans le cadre de la onzième session de l'Assemblée générale.

.....

CE/DEC/14 (L)

Déclaration de Buenos Aires

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné la Déclaration ci-jointe dite de Buenos Aires présentée par la délégation de l'Argentine,

1. Félicite chaleureusement la délégation de l'Argentine pour cette initiative ;
2. Adopte la Déclaration à laquelle s'associent également les Etats participant à titre d'observateur à la cinquantième session du Conseil exécutif à Buenos Aires, et
3. Décide à l'unanimité de soumettre la Déclaration de Buenos Aires à la onzième session de l'Assemblée générale pour information et examen.

.....

**A N N E X E**

**DECLARATION DE BUENOS AIRES**

**LES ETATS MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF DE L'ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME, PARTICIPANT A LA CINQUANTIEME SESSION DU CONSEIL QUI A EU LIEU DANS LA VILLE DE BUENOS AIRES, LES 25 ET 26 MAI 1995,**

Reconnaissant que le tourisme représente l'activité économique la plus importante au niveau mondial en raison de sa participation au produit mondial brut et de son dynamisme,

Reconnaissant l'importance du tourisme pour le développement national des pays, en raison de sa répercussion directe sur les balances des paiements,

Conscients des possibilités du tourisme en tant que créateur d'emplois directs et indirects,

Conscients de l'apport que le tourisme, à condition d'être convenablement organisé, peut constituer en faveur de la conservation des attraits culturels et naturels,

Considérant que le tourisme bénéficie à une ample gamme de secteurs et qu'il a besoin, pour se développer de façon appropriée et durable, de l'apport d'autres secteurs des administrations nationales,

Reconnaissant sa fonction de créateur de nouvelles activités dans l'industrie, l'artisanat, la production et l'encouragement à la création de petites et moyennes entreprises,

Conscients du rôle considérable que joue le tourisme au niveau culturel et en faveur de la connaissance des peuples,

**DEMANDENT AUX GOUVERNEMENTS QUE**

le tourisme fasse partie de leurs politiques et décisions, en tant qu'activité spécifique et, que les organismes officiels responsables de la politique touristique se voient, par ailleurs, reconnaître la place qui leur revient dans l'organisation administrative et institutionnelle.

.....

CE/DEC/15 (L)

**Remerciements au pays-hôte**

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné les différents points de l'ordre du jour de sa cinquantième session dans des conditions d'efficacité et de confort remarquables, grâce aux facilités généreusement mises à sa disposition par le Gouvernement argentin,

1. Exprime sa très vive gratitude au Gouvernement argentin ;

2. Prie le Secrétaire au tourisme M. Francisco Mayorga, de bien vouloir transmettre à S.E. M. Carlos Menem, Président de la République argentine, l'expression de la très vive satisfaction des Membres du Conseil ainsi que la reconnaissance de tous les participants au séminaire technique, qui ont pu apprécier le sens traditionnel de l'hospitalité de son pays, et
  
3. Exprime ses plus vives félicitations au Gouvernement et au peuple argentins a l'occasion du 25 mai 1995, date de la célébration du 185ème anniversaire de la Revolution de Mai.

#### **4. Liste de participants**

Etaient présents à la cinquantième session du Conseil exécutif:

1. Les délégués des Membres du Conseil ci-après : Argentine, Canada, Chili, Chine, Egypte, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Inde, Kenya, Lesotho, Maroc, Mexique, Nigeria, Pakistan, République arabe syrienne, République de Corée, Tunisie, Turquie, ainsi que l'Espagne en tant que Membre privilégié.

2. Les Présidents des commissions régionales suivantes : Afrique (Cameroun), Asie de l'Est et le Pacifique (Malaisie) et Asie du Sud (Iran).

3. Les représentants des Etats Membres suivants : Autriche, Colombie, Cuba, Equateur, Guatemala, Jamaïque, Japon, Portugal, Uruguay et Venezuela, en tant qu'observateurs.

4. Le Saint-Siège en tant qu'Observateur permanent.

5. Le représentant des Membres affiliés (Iberia, Líneas Aéreas de España).

6. Le Président du Comité du budget et des finances (Allemagne).

7. Le Président du Comité technique du programme et de la coordination (Venezuela).

8. Les représentants de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation de l'aviation civile internationale et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, à titre d'observateurs.

9. Le Commissaire aux comptes (Sri Lanka).